

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01171

Numéro SIREN : 819 387 036

Nom ou dénomination : J2LR

Ce dépôt a été enregistré le 16/11/2020 sous le numéro de dépôt 16749

Désignation de l'entreprise : **SARL J2LR** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**
Adresse de l'entreprise **22 CHEMIN DU CHAMP JUVENAL** **34170 CASTELNAU LE LEZ** Durée de l'exercice précédent* **12**
Numéro SIRET* **81938703600018** Néant ☐

				Exercice N clos le. 13 11 2018		N-1 13 11 2017		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		
						Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
	Frais de développement *	CA		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	4 450	AG	4 450			
	Fonds commercial (1)	AI	520 000	AI		520 000	520 000	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP	181 297	AQ	30 493	150 804	162 867	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	101 523	AS	51 732	49 791	69 928	
	Autres immobilisations corporelles	AT	106 983	AU	41 934	65 049	79 271	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Immobilisations en cours	AV		AW				
	Avances et acomptes	AX		AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
	Autres participations	CU		CV				
	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	Autres titres immobilisés	BD		BE				
	Prêts	BF		BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	13 159	BI		13 159	13 159	
	TOTAL (II)	IJ	927 412	BK	128 609	798 603	845 225	
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	9 854	BM		9 854	7 549
En cours de production de biens		BN		BO				
En cours de production de services		BP		BQ				
Produits intermédiaires et finis		BR		BS				
Marchandises		BT		BU				
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW				
Clients et comptes rattachés (3)*		BX		BY				
Autres créances (3)		BZ	15 696	CA		15 696	20 150	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC				
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	141 918	CG		141 918	162 416	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 448	CI		1 448	1 143	
	TOTAL (III)	CJ	168 916	CK		168 916	191 259	
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
		Écarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 096 328	IA	128 609	967 719	1 036 484
	Renvois : (1) Dont droit au bni		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	13 159	(3) Part à plus d'un an	CR
	Clause de réserve de propriété *		Stocks :				Créances :	
Immobilisations								

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Caut. Guesp.

Désignation de l'entreprise : SARL J2LR

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :50.000.....)	DA 50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD 3 810	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH 59 880	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 58 729	76 190
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)		DL 172 419
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 502 200	623 870
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV 179 059	182 802
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 56 815	49 420
	Dettes fiscales et sociales	DY 5 225	54 202
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)		EC 795 299	910 294
Ecart de conversion passif *		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE 967 719	1 036 484
RENVOS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 418 748	410 057	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.





RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise SARL J2LR

ANNÉE 2018 ou exercice

du 01/01/2018

Adresse 22 CHEMIN DU CHAMP JUVENAL 34170 CASTELNAU LE LEZ

au 31/12/2018

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v notice ②)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v notice ③)	Montant des indemnités et allocations diverses (v notice ④)	Valeur des avantages en nature (v notice ⑤)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v notice ⑥)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ① :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ②	
- de l'exercice 2018 (total col.9 + total col.10) ③		- de l'exercice 2018 ④	
- de l'exercice précédent ⑤		- de l'exercice précédent ⑥	
Nom et qualité du signataire GERANT JOHAN BENKEMOUN		A <u>CASTELNAU LE LEZ</u> le <u>03/05/2019</u> Signature.	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.





SUR LES SOCIÉTÉS

et 31122018

Régime simplifié d'imposition
Régime réel normal

x

SARL J2LR

Adresse du siège social:

22 CHEMIN DU CHAMP JUVENAL

SIRET

1 9 3 8 7 3 6 0 0 0 1 8

34170 CASTELNAU LE LEZ

Ancienne adresse en cas de changement:

Date

SIRET

B ACTIVITE

RESTAURATION RAPIDE

1 Résultat fiscal

0
38 120

B bénéfice imposable à 28% 14 544 Déficit

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%

PV à long terme
imposables à 19%

Autres PV
imposables à 19%

PV à long terme
imposables à 0%

PV exonérées (art.
238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-D A

Pôle de compétitivité, art. 44 undecies

Entreprises nouvelles, art 44 septies

Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies

Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44

sexdecies

Bénéfice ou déficit exonéré
(indiquer + ou - selon le cas)

Autres dispositifs

Société d'investissement immobilier cotée

dans le secteur productif, art. 244 quater W

dan

x de 15%

liens de source

Nom
NIF

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom
NIF

OUI x NON Si oui,

CABINET ALIS-REYNAUD
DE BOIRARGUES

34970 LATTES

Tél: 0434221410

Tél:

Identité du déclarant:

Date: 03/05/2019

Lieu CASTELNAU LE LEZ

Qualité et nom du signataire.

JOHAN BENKEMOUN

Signature

GERANT



- H - REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

I. REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES	
---	--

J DIVERS

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION



Désignation de l'entreprise : SARL J2LR

(Ne pas reporter le montant des créances)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copie à conserver

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Revalorisation légale * ou évaluation par tiers en équivalence	
						Conductives à une réévaluation progressive au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		D9					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	524 450	KE		KF					
CORPORELLES	Terrains			KG		KII		KI					
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9			KJ		KL					
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1			KM		KO					
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2			KP	181 297	KQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			KS	101 523	KT		KU					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *	Dont Composants M3			KV	89 449	KW					2 250
		Matériel de transport *				KY		KZ					1.A
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	15 283	LC					LD
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF						LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI						LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL						LM	
	TOTAL III			LN	387 552	LO						LP	2 250
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			BG		BM		BT				
		Autres participations			BU		BV		BW				
		Autres titres immobilisés			IP		IR		IS				
Prêts et autres immobilisations financières			IT	13 159	IU		IV						
TOTAL IV			LQ	13 159	LR		LS						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	925 162	OH		OJ				2 250	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Revalorisation légale * ou évaluation par tiers en équivalence			
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		IV		LW	524 450	IX	524 450	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH	181 297	MI	181 297	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	101 523	ML	101 523
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	91 699	MO	91 699	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS		MT	15 283	MU	15 283	
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III			IV		NG		NH	389 802	NI	389 802
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OU		OV		OW
		Autres participations			IO		OX		OY		OZ
		Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D
Prêts et autres immobilisations financières			IZ		2E	13 159	2F	13 159	2G	13 159	
TOTAL IV			IZ		2J	13 159	2K	13 159	2H	13 159	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				IZ		OK	927 412	OL	927 412	OM	927 412

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SARL CABINET ALIS-REYNAUD



Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL J2LR

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements différents aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PF	4 450	PF		PG		PH	4 450
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	18 430	PW	12 063	PX		PY	30 493
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	31 595	QA	20 137	QB		QC	51 732
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	21 763	QE	14 010	QF		QG	35 773
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 699	QM	2 462	QN		QO	6 161
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	75 487	QV	48 672	QW		QX	124 159
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		QN	79 937	OP	48 672	OQ		OR	128 609

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorp. TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. générales, agencements et aménagements	S5	S6	S7	S8	S9	T1
	Inst. techniques, matériel, outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform., mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récupérables et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation	NI			NM			NO
TOTAL IV	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général sans reprise (NP + NQ + NR)	NW			NY		NZ	
Total général sans reprise (NS + NT + NU)							
Total général sans reprise (NW + NY)							

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à évaluer

Primes de remboursement des obligations

Z9

SP

Z8

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SARL CABINET ALIS-REYNAUD



Formulaire obligatoire au titre S3 A
du Code Général des Impôts.Désignation de l'entreprise : SARL J2LRNéant ☒

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	33	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	3J	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O	5P	5Q	5R	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TV	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	6I	6J	6K	6L
		- titres de participation	6M	6N	6O	6P
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	6Q	6R	6S	6T
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I II III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UI	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2012



8

**ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057 2019

Formulaire obligatoire (article 23
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL J2LR

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US
	Autres immobilisations financières	UT	13 159	UV	13 159	UW
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA				
	Autres créances clients	UX				
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Précision pour dépréciation antérieurement ou ultérieurement)	ZI	UU			
	Personnel et comptes rattachés	UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	VM	11 402		11 402	
		VB	3 108		3 108	
		VN				
		VP				
	Groupe et associés (2)	VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 187		1 187	
	Charges constatées d'avance	VS	1 448		1 448	
	TOTAUX	VT	30 304	VU	30 304	VV
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD		
		(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE		
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VF		

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
RENOIS	(1)	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1 964	1 964	
			à plus de 1 an à l'origine	VH	500 237	123 685	376 552
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A				
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	56 815	56 815		
		Personnel et comptes rattachés	8C	30 066	30 066		
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	15 038	15 038		
		Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E			
			Taxe sur la valeur ajoutée	VW	6 089	6 089	
			Obligations cautionnées	VX			
			Autres impôts, taxes et assimilés	VO	6 032	6 032	
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J				
		Groupe et associés (2)	VI	179 059	179 059		
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K				
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ				
		Produits constatés d'avance	8L				
		TOTAUX	VY	795 299	VZ	418 748	376 552
		Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	122 879	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cofin Group



Formulaire obligatoire article 53 A du Code Général des Impôts
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le manuel n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL J2LR		Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2018	
I RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		WA 58 729	
		de son conjoint		WB	
		moins part déductible *		WC	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	WD
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	WE
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D))	RB	WF
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	WI
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis)*	XZ	WJ
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				WY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				IZ 9 790
Quote-part	Résultats réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %		IB	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		ZN	
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)				WN
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (Art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3	
II DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WR 68 519	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WS	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs		WT	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				WU
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *				WV
	Régime des sociétés mères et des filiales : Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations)		2A		WZ
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *				XA
	Majoration d'amortissement *				ZY
Mesures d'incitation à l'investissement	Entreprises nouvelles (prise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 octies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)
	Pôle de compétitivité hors CTCE (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissement immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 quaterdecies)	IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)				XB	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Crédance dérogée par le report en arrière du déficit
				ZI	
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2	
III RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	52 664
		déficit (II moins I)		XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	52 664
				XO	

10

**DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DG FIP N° 2058-B 2019

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : SARL J2LRNéant ☐**I SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	Y1	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + Y1)	YK	

II INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	14 375
--	----	--------

III PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9H	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne W1	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SARL J2LR Néant ☐ *

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		Dividendes	Autres répartitions		Report à nouveau
	OC	OD		- Réserves légales	- Autres réserves		ZE	ZF	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		76 190							
Prélèvements sur les réserves	OE								
TOTAL I	OF	76 190							
			TOTAL II		ZH		76 190		

(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)

RENSEIGNEMENTS DIVERS

		Exercice N :		Exercice N-1 :					
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS					
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT	72 789				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ	20 346				
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	8 693				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	100 518				
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	202 346				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFF, CVAR			YW	1 962				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS		YZ	12 340				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	14 302			
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			YY	114 847				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	65 396				
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle soumise au titre des salaires DADS de 2018)*			OB	264 242				
DIVERS	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			OS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	1.47 %				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP		Filiales et participations : (Liste au 2059-C) prévu par art 38 II de l'art. III au C.G.I.)					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG					
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH					
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer la société mère, la société filiale		JII		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime du groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A 2019

Formulaire obligatoire (article 33
A du Code Général des Impôts)

Dési

SARL J2LR

Véant X

E

Nature et date d'acquisition

Valeur nette

en franc

Valeur

I - Immobilisations *

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente

Montant global de la plus-value
ou de la moins-value

Court terme

10

Plus-values
taxables à
19 % (1)

①

②

③

19 %

15 % ou 12,8 %

0 %

④

I - Immobilisations *

II - Autres éléments

2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
15
16
17
19

aux éléments cédés

sur une note annexe)*



Désignation de l'entreprise : SARL J2LR

Néant ☒

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

(a) l'exclusion des plus-values de cession d'immeubles

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de N-1					
	N-2					
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
	N-8					
	N-9					
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 17 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : SARL J2LRNéant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMP T SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMP T SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter cpl. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL J2LR

Néant ☒

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, e alinéas de l'art 9-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③
		donnant lieu à complément d'impôt ④	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ⑤	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT



16

Désignation de l'entreprise : SARL J2LR				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2018		et clos le : 31/12/2018		Durée en nombre de mois : 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	9
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	1 093 496
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	1 093 496
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	114
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	288
Variation positive des stocks				OD	2 304
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	12 948
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	601
TOTAL 2				OM	16 256
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)					
Achats				ON	332 234
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	192 000
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	66 260
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OJ	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OI	500 494
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	529 258
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).				SA	529 258
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		GX	1 093 496	Effectifs au sens de la CVAE *	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX		EY	
Période de référence		GY	01/01/2018	GZ	
Date de cessation		HR	31/12/2018		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 118 des charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 126

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD à l'attention des entreprises et dans la notice n° 2111-NIJE-SD à l'attention des entreprises, utilisation des effectifs



17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

N° de dépôt

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET 8 1 9 3 8 / 0 3 6 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL J2LR

ADRESSE (voie) 22 CHEMIN DU CHAMP JUVENAL

CODE POSTAL 34170 VILLE CASTELNAU LE LEZ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 5 000

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BENKEMOUN Prénom(s) JOHAN

Nom marital % de détention 90.00 Nb de parts ou actions 4 500

Naissance : Date 270977 N° Département 06 Commune NICE Pays FR

Adresse : N° 22 Voie C RUE DU LANGUEDOC

Code postal 34170 Commune CASTELNAU LE LEZ Pays FR

Titre (2) Mme Nom patronymique NIZARD Prénom(s) FRANCINE SARAH

Nom marital BENKEMOUN % de détention 10.00 Nb de parts ou actions 500

Naissance : Date 150353 N° Département Commune TUNIS Pays 99

Adresse : N° 22 Voie CHEMIN DU CHAMP JUVENAL

Code postal 34170 Commune CASTELNAU LE LEZ Pays FR

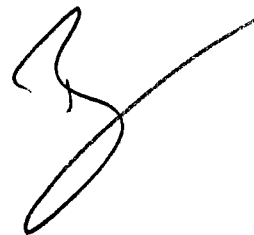
(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.



**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**



J2LR
Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros
Siège social : 22, Chemin du Champ Juvénal
34170 CASTELNAU LE LEZ
819 387 036 RCS MONTPELLIER

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 Juin 2019**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

A. Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2018, notre activité a subi une baisse mais une bonne maîtrise de nos charges nous a permis de conserver notre rentabilité.

B. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2018, date de la clôture de l'exercice, il n'est pas à noter d'événements importants.

C. Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

D. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et clients

Nos éléments analytiques ne nous permettent pas d'extraire avec précision ces informations.

II. RÉSULTATS - AFFECTATION

A. Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le **chiffre d'affaires** s'est élevé à **1 093 496 euros**.

Le montant des **autres produits d'exploitation** s'élève à **13 350 euros**.

Le montant des **achats et variations de stocks** s'élève à **329 930 euros**.

Le montant des **autres achats et charges externes** s'élève à **202 346 euros**.

Le montant des **impôts et taxes** s'élève à **14 302 euros**.

Le montant des **traitements et salaires** s'élève à **308 244 euros**.

Le montant des **charges sociales** s'élève à **56 019 euros**.

L'**effectif salarié moyen** s'élève à **9**.

Le montant des **dotations aux amortissements et provisions** s'élève à **48 672 euros**.

Le montant des **autres charges** s'élève à **66 260 euros**.

Les **charges d'exploitation** de l'exercice ont atteint au total **1 025 773 euros**.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à **81 074 euros**.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -9 906 euros, il s'établit à 71 168 euros.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -2 649 euros,
- d'un impôt sur les sociétés nul,

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se solde par un **bénéfice de 58 729 euros**.

Au 31 décembre 2018, le **total du bilan** de la Société s'élevait à **967 719 euros**.

B. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 58 729 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	58 729 euros
Affectation à la réserve légale	3 810 euros

Solde	54 919 euros

En totalité au compte report à nouveau qui s'élève ainsi à 118 609 €.

Compte tenu de cette affectation, les **capitaux propres** de la Société seraient de **172 419 euros**.

C. Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le **31 décembre 2017** :

12 500,00 euros, soit **2,50 euros** par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : **12 500,00 euros**

D. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

III. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

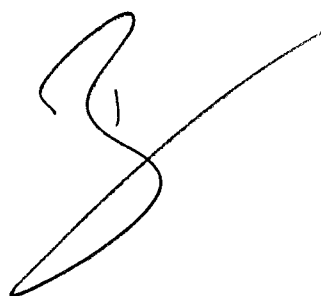
IV. GÉRANCE ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

A. Rémunération de la gérance

Nous vous proposons aussi de bien vouloir statuer sur la rémunération de la gérance.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Johan BENKEMOUN
Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' followed by a horizontal stroke and a diagonal line extending upwards and to the right.



J2LR

Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros

Siège social : 22, Chemin du Champ Juvénal

34170 CASTELNAU LE LEZ

819387036 RCS MONTPELLIER

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15/06/2019**

L'an 2019

Le 15 Juin

A 10h.

Les associés de la société J2LR, société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros, divisé en 5 000 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 22, Chemin du Champ Juvénal 34170 CASTELNAU LE LEZ, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

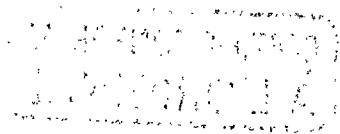
- Monsieur Johan BENKEMOUN, titulaire de 4500 parts sociales en pleine propriété,
- Madame Francine NIZARD, titulaire de 500 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Johan BENKEMOUN, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :



ORDRE DU JOUR

- Rapport de la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus à la gérance,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Rémunération de la gérance,
- Reprise des engagements souscrits pour le compte de la Société avant son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de la gérance et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 58 729 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	58 729 euros
Affectation à la réserve légale	3 810 euros

Solde	54 919 euros

En totalité au compte report à nouveau qui s'élève ainsi à 118 609 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le 31-12-2017 :

12 500 euros, soit 2,50 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 12 500 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée en qualité de gérant à Monsieur Johan BENKEMOUN, au cours de l'exercice écoulé, qui s'est élevée à un montant net de :

- 18 000 euros sans prime d'arbitrage du bilan,
- 19 334 euros correspondant à la prise en charge par la société des cotisations sociales obligatoires attachées à cette rémunération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

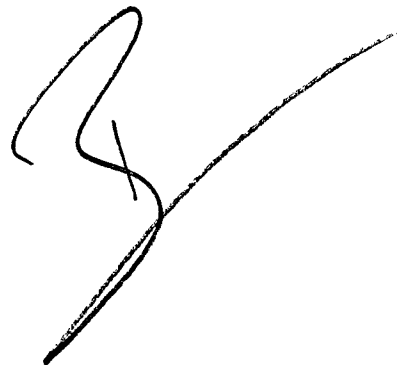
CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et le président de séance.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a long, sweeping horizontal stroke.

J2LR

Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros

Siège social : 22, Chemin du Champ Juvénal

34170 CASTELNAU LE LEZ

819387036 RCS MONTPELLIER

**TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 Juin 2019**

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 58 729 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	58 729 euros
Affectation à la réserve légale	3 810 euros

Solde	54 919 euros

En totalité au compte report à nouveau qui s'élève ainsi à 118 609 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le 31-12-2017 :

12 500 euros, soit 2,50 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 12 500 euros

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

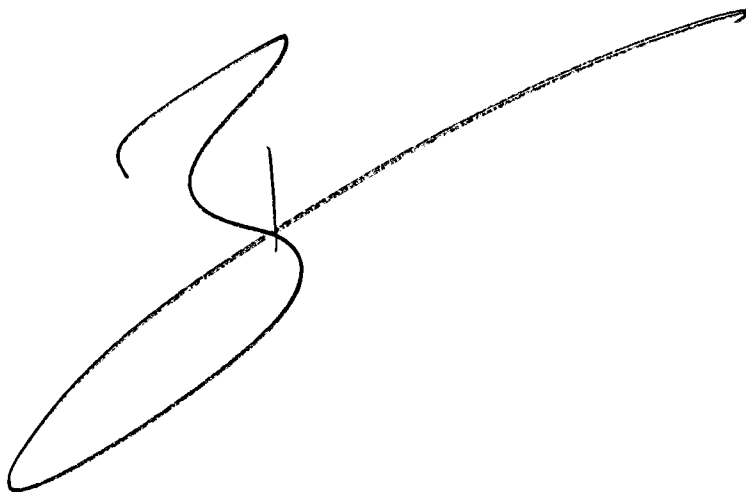
QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée en qualité de gérant à Monsieur Johan BENKEMOUN, au cours de l'exercice écoulé, qui s'est élevée à un montant net de :

- 18 000 euros sans prime d'arbitrage du bilan,
- 19 334 euros correspondant à la prise en charge par la société des cotisations sociales obligatoires attachées à cette rémunération.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

J2LR

Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros
Siège social : 22, Chemin du Champ Juvénal
34170 CASTELNAU LE LEZ
819387036 RCS MONTPELLIER

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15/06/2019**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 58 729 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	58 729 euros
Affectation à la réserve légale	3 810 euros
Solde	54 919 euros

En totalité au compte report à nouveau qui s'élève ainsi à 118 609 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le 31-12-2017 :

12 500 euros, soit 2,50 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 12 500 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 15/06/2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

